



NUMÉRO 2508-1270

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 août 2025 à 19h33, au 238, route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2508-1270-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2508-1270-4

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2508-1270-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois de juillet 2025 telles que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 128 199, 38 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel des travaux en cours réalisés par le responsable de la voirie municipale.

7. Contrat de services 911

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le projet de contrat de service pour la gestion des communications 9-1-1 par Cauca ;

2508-1270-7

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu ;

D'autoriser la directrice générale à signer le « Contrat de service CAUCA pour la gestion des communications 9-1-1 » ainsi que les renouvellements et tous les documents pertinents à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Mandat à Morency société d'avocats

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention de mandat de *Morency société d'avocats SENCRL* pour le dossier numéro 896-002 ;

2508-1270-8

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accepte la convention telle que déposée ;

QUE les montants des factures soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté afin d'en assurer le paiement ;

QUE les membres du conseil autorisent le maire à signer le mandat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. Mandat ingénieur hydraulique

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique demande à la municipalité de valider la grosseur du drain installé lors de la correction de l'affaissement du 110 rang des Érables ;

2508-1270-9

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la firme Englobe soit mandatée pour la validation de la capacité de drainage de l'ouvrage fait au 110 rang des Érables au coût de 3 475 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Logiciel municipal sans papier

ATTENDU QUE la direction a effectué diverses recherches pour les logiciels de conseil sans papier ;

ATTENDU QUE le logiciel *Weblex* est celui qui convient le plus au besoin de l'administration municipale ;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le devis budgétaire envoyé par *Weblex* ;

2508-1270-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu ;

QUE les membres du Conseil acceptent la soumission de *Weblex* comme logiciel de conseil sans papier ;

QUE les montants des factures soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté afin d'en assurer le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

2508-1270-11

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu ;
D'autoriser madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
DE confirmer que madame Mélanie Roy est l'élue responsable des questions familiales.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Chemins forestiers

ATTENDU QUE le rang St-Jules est un chemin forestier dont la structure actuelle ne permet pas de supporter adéquatement la circulation de véhicules lourds ou les opérations de déneigement hivernal ;

ATTENDU QUE ce secteur est situé en zone forestière où la construction résidentielle est permise selon la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent évaluer les coûts nécessaires pour rendre cette route conforme aux exigences permettant son déneigement en période hivernale ;

2508-1270-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu de mandater le responsable de la voirie municipale afin de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention quinquennal (5 ans) pour l'amélioration de la structure du rang St-Jules, incluant une estimation des coûts pour chacune des phases d'intervention.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

3 voix pour et 3 voix contre, le maire exerçant son droit de vote prépondérant en faveur de la résolution.

13. Service de loisirs

La directrice générale est mandatée afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour vérifier la possibilité d'établir un partenariat avec une municipalité adjacente en vue de conclure une entente intermunicipale visant la gestion et le développement de divers projets de loisirs sur le territoire de la Municipalité.

14. Soirée de Noël 2025

Il est convenu que monsieur Jean-François Giguère a un intérêt dans la question. Dû à la nature générale de cet intérêt, il s'abstient de vote et quitte la salle pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser la soirée de Noël réunissant les membres du Conseil municipal et les employés ;

ATTENDU QUE le restaurant Le Cozy Café de Saint-Joseph-de-Beauce a été identifié comme lieu potentiel pour la tenue de cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE la soirée de Noël des membres du Conseil et des employés ait lieu au restaurant Le Cozy Café de Saint-Joseph-de-Beauce ;

QUE la directrice générale soit mandatée afin d'effectuer les démarches nécessaires auprès du restaurant pour confirmer les modalités suivantes :

- La date, en priorisant le 29 novembre ;
- Le coût de l'événement ;
- La possibilité de tenir la soirée dans un espace privatisé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Social des Joséabliens

Étant donné l'absence des employés administratifs lors du social des Joséabliens, certaines tâches de l'organisation de l'événement sont redistribuées aux membres du conseil.

16. Rapport des comités

Le comité du moulin des fermes s'est réuni le 30 juillet dernier pour discuter des projets qui seront déposés au programme de la politique familiale.

La conseillère Mélanie Roy informe les membres du Conseil qu'elle a débuté les démarches pour la peinture du piano dont elle s'était portée volontaire à le faire de façon bénévole.

17. Rapport du maire

Le maire cite qu'il est satisfait du travail des cadets policiers au site du Moulin des fermes. Cette action a eu un effet positif sur l'ambiance du site.

18. Correspondance

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Invitation aux vins et fromages au profit de la Société du patrimoine des Beaucerons

2508-1270-18a

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la municipalité procède à l'achat d'un billet au coût de 150\$ pour la soirée vins et fromages au bénéfice de la Société du patrimoine des Beaucerons qui aura lieu le 16 octobre 2025. Ce sera monsieur Raynald Jacques qui assistera à la soirée à titre de bénévole actif du patrimoine de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Achat de billets pour la soirée des sommets

2508-1270-18b

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la Municipalité procède à l'achat de huit (8) billets pour la Soirée des Sommets, qui se tiendra le 23 octobre prochain, au coût de 160 \$ plus taxes par billet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Varia

a) TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2508-1270-19a

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou

négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Modification des heures pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est présentement en congé pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale prévoit une plage horaire variant entre 26 et 30 heures par semaine ;

2508-1270-19b

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu d'autoriser la directrice générale à bonifier temporairement son horaire de travail jusqu'à concurrence de 35 heures par semaine, et ce, pour la durée de l'absence de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Règlementation du site du Moulin des fermes

Le Conseil amorce une réflexion concernant la possibilité d'interdire la présence des chiens sur le site du Moulin des Fermes pour la prochaine saison, en raison de certaines problématiques observées liées à la cohabitation avec les visiteurs.

d) Projet d'implantation d'une nouvelle borne-fontaine sèche dans le rang des Érables nord

ATTENDU QUE le rang des Érables Nord n'est actuellement desservi par aucune borne-fontaine ;

ATTENDU QUE l'implantation d'une borne-fontaine sèche assure une meilleure accessibilité à une source d'eau à proximité pour les interventions en sécurité incendie ;

2508-1270-19d

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu ;

QUE le Conseil autorise l'implantation d'une nouvelle borne-fontaine sèche dans le rang des Érables Nord ;

QUE l'emplacement destiné à l'implantation de celle-ci sera déterminé conjointement par le directeur du Service incendie et sécurité civile de Saint-Joseph-de-Beauce et la directrice générale de Saint-Joseph-des-Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

20. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

21. Levée de l'assemblée

2508-1270-21

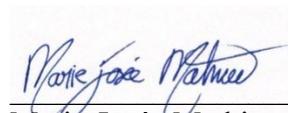
À 22h53, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jeannot Roy, maire



Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière